



A. P. E. S. C.

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU SITE DE CHEVREUSE

BULLETIN D'INFORMATION SEPTEMBRE 2005

L'APESC, association de Chevreuse créée depuis plus de 23 ans, a pour objet la protection et la sauvegarde du site, du patrimoine et de la qualité de vie de Chevreuse et de ses environs.

L'association fait partie de l'Union des Amis du Parc naturel régional et dans ce cadre agit pour la sauvegarde et la valorisation de notre Parc naturel régional.

L'intention du présent bulletin est de faire un point rapide sur un certain nombre de sujets d'actualité. La liste n'est pas exhaustive et pour plus d'informations vous pouvez contacter un membre du bureau de l'association et consulter notre site Internet <http://apesc.free.fr>

N'hésitez pas à nous contacter et nous soutenir si vous partagez nos intentions et nos actions.

Le Président : Daniel BALTZINGER

Sommaire

| | | | |
|-----------------------------|--------|------------------------------|--------|
| Stop-pub ! | Page 1 | La SAVAC à Trotigny... suite | Page 4 |
| Élaboration du PLU | Page 2 | Bulletin d'adhésion | Page 5 |
| Éco-citoyenneté à Chevreuse | Page 3 | | |

LA PUBLICITE PAPIER : 40 Kilos par an et par foyer

Avertissement

Si vous pensez que la motocrotte parisienne est la solution aux trottoirs crottés, et que la publicité papier crée des emplois : le forestier, le fabricant de papier, l'imprimeur, le distributeur et puis ... l'éboueur, le SIOM et que ces derniers doivent être payés avec nos impôts locaux..... alors je vous conseille de passer directement à l'article suivant.

Seriez-vous STOPUB ?

Depuis quelques années, nos boîtes aux lettres sont de plus en plus sollicitées par la publicité. Il est navrant de constater qu'elle n'est pas forcément locale et concerne souvent des grandes surfaces situées parfois à plus de 20 km de Chevreuse. Selon l'ADEME (Agence pour le Développement Et la Maîtrise de l'Energie), cette publicité représente 40 kilos de papier par an et par foyer.

Pour résoudre personnellement ce problème, je suis allé au magasin Casino récemment implanté à Magny chercher le fameux autocollant STOPUB proposé sur leur plaquette publicitaire... Alors là, je vous laisse imaginer la tête du gérant, qu'est ce que je n'avais pas demandé. En tous cas, ne vous déplacez pas, des autocollants il n'en a jamais eu !!

Une recherche sur internet m'a permis de découvrir l'autocollant « MERCI D'EPARGNER MA BOITE AUX LETTRES » créé par le Ministère de l'Ecologie et vanté par le site de l'ADEME (site à consulter régulièrement et à mettre dans vos favoris avec celui de l'APESC bien entendu).

L'abus de prospectus est dangereux pour ma planète...



NDN aux imprimés publicitaires et aux gratuits sans adresse. OUI au journal de ma collectivité.

MERCI d'épargner ma boîte aux lettres !

Mais alors là nouvelle déception, j'apprends que cet autocollant « est disponible dans une mairie sur deux et à la caisse centrale de votre grande surface..... Rien à la mairie et je ne me voyais pas retourner au magasin. Il paraissait évident que de faire distribuer par les grandes surfaces cet autocollant qui leur ferme nos boîtes, il y aurait forcément un « hic ».

En revanche, le site de l'ADEME propose aux associations de protection de l'environnement la maquette de cet autocollant à laquelle elles peuvent rajouter leur logo. C'est le projet que j'ai monté pour l'APESC (Grand merci à Sabine ALLIER pour son aide sur PHOTOSHOP).

Pour vous le procurer : contactez-nous ou faites votre demande par mail sur <http://apesc.free.fr>

Laurent BUGEAT

L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHEVREUSE :

Une occasion unique de réflexion sur notre cadre de vie

pour les 20 ans à venir

Engagée début 2003 par Monsieur DUGUÉ, la réflexion autour du Plan Local d'Urbanisme de CHEVREUSE, rendue indispensable par les nouvelles dispositions législatives et réglementaires et la caducité du Plan d'Occupation des Sols, s'était effectuée dans un dialogue très difficile entre l'APESC et la mairie. Tel n'est plus le cas aujourd'hui et nous nous en félicitons. Dès son élection par le Conseil Municipal, Monsieur GÉNOT a pris contact avec le président de l'APESC pour l'informer de l'avancement des études et recueillir ses avis, particulièrement sur la seconde étape du PLU : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ou « PADD ». Les membres de l'APESC ont pu rencontrer Monsieur GENOT à plusieurs reprises et notamment lors de la présentation de ce projet, établi par le bureau d'Etudes « ARCHITECTE A ».

Cette volonté d'écoute et de dialogue réciproque est porteuse d'espoir car l'élaboration du PLU doit être l'occasion d'une réflexion de fond sur ce que les citoyens de Chevreuse souhaitent que leur ville devienne dans les 20 prochaines années. Encore faut-il que les enjeux et les options soient bien expliqués, sans précipitation, afin qu'au delà des intérêts particuliers, une vision générale, partagée par le plus grand nombre, se dégage et ordonne les objectifs d'aménagements.

Soucieuse de la protection de l'environnement et du site de Chevreuse, l'APESC connaît les nombreux handicaps de notre cité - circulation automobile, qualité du centre, activités et équipements sociaux, culturels, économiques, commerciaux et de servi-ce... **mais aussi ses atouts indiscutables:** cadre naturel, géographique et historique exceptionnels, richesse du patrimoine, proximité d'équipements économiques, éducatifs de premiers plans (Ville Nouvelle, plateau de Saclay...) et la chance particulière d'être au cœur d'un parc naturel régional, le plus proche de Paris, dont nous venons de fêter les vingt ans.

En réagissant sur le PADD, nous travaillons donc à expliciter notre vision de l'avenir de Chevreuse qui doit évoluer en résistant à de multiples pressions, pour le bien-être de ses habitants actuels et futurs. Nos positions se heurteront sûrement parfois à celles de la municipalité, cela fait partie du jeu de la démocratie locale, mais **le respect mutuel dans le dialogue doit persister.** Voici quelques points essentiels à nos yeux :

1. POPULATION - LOGEMENTS

☛ Par respect de la charte du Parc, le potentiel de terrains constructibles est limité, et heureusement réduit. En effet, le mitage périphérique et l'urbanisation des zones agricoles sont inacceptables.

La réhabilitation, la reconstruction dans le bâti existant assure un potentiel d'évolution certain (sous réserve d'une qualité architecturale dans le respect du site et du paysage urbain, mixité sociale, intégration de parkings...).

☛ Les chiffres provisoires du recensement 2005 montrent un « desserrement » des ménages, qui à population égale, entraîne un accroissement des demandes de logements. Sur une base de population 2005 évaluée par l'INSEE à 5500 habitants, nous proposons que ne soit pas franchi le seuil des 6000 habitants en 2025, (ce qui exige déjà de pouvoir offrir plusieurs centaines de logements supplémentaires !) En effet, ce chiffre est selon nous un maximum, compte tenu des remarques précédentes sur le potentiel constructible (neuf, réhabilitation, reconstruction).

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

☛ Renforcement et développement de la capacité d'attraction de Chevreuse : au centre du Parc Naturel Régional, abritant le Château de la Madeleine, siège du Parc, le bourg doit offrir à ses habitants et aux visiteurs activités, commerces, services, équipements, bref, une qualité de vie à l'image de la « Capitale du Parc » que nous devons avoir l'ambition d'être. Les activités nouvelles, qui résulteront des initiatives privées et publiques que Chevreuse pourra accueillir, devront respecter cette conception de développement.

3. PLAN DE DEPLACEMENTS – CIRCULATION

☛ La circulation reste un problème crucial et l'avancement du projet de contournement ne règlera pas tout. Il faut concrétiser la réflexion sur les déplacements nécessaires au fonctionnement de la cité : piétons et cycles, voitures, véhicules utilitaires, transports collectifs, stationnements et liaisons piétonnes avec le centre bourg et les équipements.

☛ La création d'un espace central à vocation piétonnière ou quasi-piétonnière doit être explicitée (Eglise, Places des Halles et du Marché au blé, extensions vers les Petits ponts d'une part, le château d'autre part), concomitamment à la mise en valeur du patrimoine architectural.

☛ Les entrées de ville auront pour objectif, par l'aménagement des voiries, de signaler aux usagers en transit, visiteurs et habitants qu'ils pénètrent dans Chevreuse en les incitant à adapter leur mode de conduite.

4. IMPLIQUER LES CITOYENS – EXPLIQUER - COMMUNIQUER

☛ Des opérations foncières en cours ou prévisibles auront des impacts significatifs sur l'évolution de Chevreuse : les élus et la municipalité devront expliciter leurs objectifs et projets qu'ils mènent à des chevrotins citoyens et non simples administrés.

L'APESC souhaite contribuer et participer à ce dialogue et à cette construction commune.

Jacques LUGIEZ

ÉCO-CITOYENNETÉ A CHEVREUSE

☛ Devenir éco-citoyen c'est :

- modifier certains comportements, pour, individuellement, contribuer à la sauvegarde d'un équilibre fragile.
- privilégier sacs durables, matières recyclables, produits labellisés ou encore les produits frais de proximité
- faire le choix d'une consommation durable, indispensable à la sauvegarde de votre environnement.

☛ Quelques conseils pour devenir ECO-CITOYEN à CHEVREUSE

A la maison :

Je réduis le chauffage et j'opte si possible pour le chauffage au bois, (seule énergie renouvelable selon l'ADEME)

J'appose sur ma boîte à lettre l'**autocollant** « L'ABUS DE PROSPECTUS EST DANGEREUX POUR MA PLANETE » édité par l'APESC (voir article précédent)

Je stocke papiers, magazines, annuaires, vêtements et chaussures **pour les déposer** dans les conteneurs prévus à cet effet (parking du collège, rue Fabre d'Eglantine, ...)

Je ne laisse pas les appareils domestiques inutilement **allumés**: pas de mode veille, chasse d'eau réduite, prise programmable pour les machines à laver, position du mode froid des mitigeurs face à vous...).

Je ne traduis pas risque de canicule par équipement de climatisation et **je pense plutôt à :**

- Installer une vigne vierge sur le mur au sud : excellent écran qui préserve la fraîcheur de la nuit.
- Fermer dès le matin contrevents et volets et laisser la nuit les fenêtres ouvertes.
- Investir provisoirement un endroit plus frais de la maison

Je profite pleinement de la déchetterie* de Magny à laquelle la commune de Chevreuse participe pour ne pas confondre pas « encombrants » avec « déchetterie »

A l'heure des courses et du repas :

J'utilise un panier ou un emballage spécial pour éviter le sac plastique.

Je privilégie les produits avec le moins d'emballage

Je consomme les produits de la région :

- **Le lait** : lait cru et fromages sont vendus à la ferme de Coubertin. Les super éco-citoyens viennent en vélo avec leurs propres récipients réutilisables.
- **Les œufs** : Rendez vous au marché de Saint Rémy les samedis matin où Xavier BREBANT vend les œufs de la ferme du Château (poules élevées en plein air à Chevreuse avec 90 % de céréales cultivées sur place).

J'éteins plaques et four quelques minutes avant la fin de la cuisson-

J'installe dans ma cuisine un récipient pour recueillir les épluchures, déchets de table, marc de café dans mon composteur individuel.

Je donne mes restes de pain aux canards, au centre équestre, à la ferme de Coubertin.

J'évite autant que possible la « vaisselle » jetable, même lors de grandes manifestations.

Au jardin :

J'installe un composteur et des récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage.

J'entretiens les haies qui conservent l'humidité et favorisent la nidification.

A l'atelier et au garage :

J'entretiens mon véhicule qui consommera moins.

Je stocke bidons, filtres, restes de peinture, white-spirit pour la déchetterie* de Magny.

Pour me rendre au travail ou au collège:

Je prends mon vélo ou les transports en commun pour aller à la gare de Saint Rémy.

Je vais au collège à pied, en car ou à vélo. J'utilise la co-voiturage si nécessaire.

En ville:

J'évite de prendre la voiture pour aller dans le centre ville. Je fais de même avec mes enfants.

Je favorise le commerce local et chevrotin. Je vais au marché plutôt qu'au supermarché.

Je préserve l'emploi local en achetant mon jambon ou mon fromage à la coupe (évités les produits qui ne sont pas emballés sur place) et en prenant mon essence dans une station où il y a un caissier.

☛ **N'hésitez pas à faire vôtres ces conseils, à en faire la promotion, et à nous faire part de toute autre bonne idée pour améliorer nos gestes quotidiens de consommateur.**

***La déchetterie de Magny (accueil très chaleureux pour les Chevrotins) : est ouverte tous les jours sauf le mercredi et le dimanche après-midi. Téléphone : 01 30 47 14 75**

Caroline VERROUST et Laurent BUGEAT

LA SAVAC A TROTTIGNY

Voilà une douzaine d'années que nous avons engagé avec les associations et les riverains des actions contre le projet de parking de la SAVAC à Trottigny.

Nous avons remporté de nombreuses victoires auprès des tribunaux (annulation du POS, annulation du permis de construire initial, retrait par la mairie de deux permis de construire...).

Malheureusement, in fine, ce projet s'est réalisé malgré des jugements des tribunaux qui nous étaient favorables.

Alors que le permis de construire était annulé, la SAVAC a pu bénéficier d'autorisations successives de travaux lui permettant de réaliser son projet initial.

C'est ainsi que le jugement d'un tribunal peut être détourné, voire bafoué au profit d'un intérêt privé.

Par ailleurs, les associations de protection de l'environnement ont à plusieurs reprises attiré l'attention du Maire ainsi que celle du Préfet des Yvelines sur les non conformités des travaux réalisés par la SAVAC (revêtement de la plate-forme, emprise du parking qui s'étend au-delà de la limite de zone non urbanisable, non respect des niveaux de terrain...) : la liste est encore longue.

Là encore, nous pouvons être surpris : lorsque nous saisissons la mairie afin qu'elle constate les non conformités, elle se déclare incompétente ; lorsque nous saisissons le Préfet des Yvelines, nous n'obtenons que des réponses d'attente avec des promesses d'enquête dont nous ne voyons jamais le résultat.

Le 23 juin 2004, le Maire de Chevreuse a accordé à la société SAVAC une nouvelle autorisation d'installations et travaux divers en vue de l'agrandissement du parc de stationnement de 61 places supplémentaires, ce qui porte le nombre de places de 49 à 110 au total.

Après avoir engagé un recours gracieux auprès du Maire, recours qui n'a pas abouti, un recours contentieux a de ce fait été engagé le 17 décembre 2004 par notre avocate Corinne Lepage pour le compte de l'APESC et de l'association de Trottigny. Le jugement n'a pas encore été prononcé.

A ce jour, les travaux engagés par la SAVAC sont presque terminés et nous pouvons constater des non conformités à l'image de celles déjà dénoncées.

Une intervention auprès du Procureur de la République de Versailles est prévue afin de lui demander de rendre les travaux conformes aux autorisations. Nous espérons que le droit finira par triompher !

Victor YARHI

Vos correspondants

| | | | | |
|------------------|-------------------|------------------------------|-----------|----------------|
| Président : | Daniel BALTZINGER | 27 résidence de la Madeleine | CHEVREUSE | 01 30 52 26 31 |
| Vice-Président : | Michel GAISNE | 15 résidence de la Madeleine | CHEVREUSE | 01 30 52 22 34 |
| Secrétaire : | Nathalie PEIFFER | 7 allée Guynemer | CHEVREUSE | 01 30 47 46 14 |
| Trésorier : | Laurent BUGÉAT | 41 rue de la Porte de Paris | CHEVREUSE | 01 30 47 26 83 |